

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 4 juin 2019

INFO-PRESSE

La direction du Travail et de l'emploi public le bilan 2018 des relations sociales dans les entreprises privées en Nouvelle-Calédonie, et le bilan 2018 de la négociation collective

La direction du Travail et de l'emploi (DTE) de la Nouvelle-Calédonie vient de publier les bilans annuels 2018 des relations sociales dans les entreprises privées et de la négociation collective. Il en ressort une hausse de la conflictualité qui fait suite à une période de stabilité, et une reprise de l'activité conventionnelle.

Ces bilans, ainsi que ceux des années antérieures, sont disponibles au téléchargement sur le site internet de la DTE : www.dtenc.gouv.nc ou sur les liens suivants :

- [Bilan annuel de la négociation collective 2018](#)
- [Relations sociales 2018 dans les entreprises du secteur privé en Nouvelle-Calédonie](#)



Le bilan annuel 2018 des relations sociales dans les entreprises privées

Ce document analyse l'évolution et les caractéristiques des relations sociales et des conflits du travail (conflits collectifs ayant pour origine des revendications à caractère professionnel et conflits du secteur privé concernant des entreprises relevant de la compétence de la DTE*). Il est réalisé à partir des documents reçus par la DTE : protocoles de fin de conflits remis par les entreprises, cahiers de revendications transmis par les organisations syndicales, articles de presse, etc.

Bien que non-exhaustif, ce bilan permet d'observer des tendances et les principales caractéristiques des mouvements sociaux de l'année concernée. À ce titre, il constitue un indicateur de mesure de l'évolution de la conflictualité du travail dans les entreprises du secteur privé. Après une période de stabilité, la hausse constatée en 2017 se confirme pour 2018.

Cahiers de revendications et préavis de grève, ce qu'il faut retenir de l'année 2018 :

- 111 cahiers de revendications ont été déposés à la DTE, dont 76 avec préavis de grève (préavis de grève en hausse). Même s'ils ne sont pas systématiquement suivis d'un mouvement social, ces chiffres témoignent néanmoins du climat social de l'entreprise.
- Avec respectivement 30 % et 17 %, l'USOENC et l'USTKE sont les deux syndicats les plus à l'origine des cahiers de revendications.
- La branche commerce demeure la plus impactée.
- Les salaires et les primes sont les points les plus abordés.
- La DTE a été sollicitée sur 43 des 111 cahiers de revendications, dont 29 en action préventive (action de prévention en légère hausse).

Conflits du travail, ce qu'il faut retenir de l'année 2018 :

- 39 protocoles de fin de conflit ont été déposés à la DTE. Ils concernaient 35 entreprises (chiffres en hausse).
- Avec respectivement 10 et 9 protocoles déposés, l'USOENC et l'USTKE sont les organisations syndicales qui en ont conclu le plus.
- 7 conflits ont été menés en intersyndicale (chiffre doublé).
- Les salaires et les primes demeurent les points les plus représentés dans les protocoles.
- Les entreprises de plus de 50 salariés sont les plus impactées par les conflits (chiffre en hausse).
- La DTE est intervenue dans 17 situations conflictuelles (chiffre en baisse) parmi les 39 qui ont abouti à des protocoles de fin de conflit signés à la DTE.
- Elle est aussi intervenue dans 17 situations de conseil (chiffre en hausse) sur les 22 protocoles signés hors de la DTE.
- 35 mouvements de grève sont recensés (chiffre en hausse).
- 198 jours de grève et 4 443 jours non travaillés et perdus par les grévistes sont enregistrés (chiffres en hausse).

Le bilan annuel 2018 de la négociation collective

Ce document analyse les accords collectifs (accords d'entreprises, négociations annuelles obligatoires**) conclus sur les différents niveaux de négociation que sont la branche et l'entreprise. Il est réalisé à partir des accords déposés auprès de la DTE afin de dresser un panorama de la négociation collective en Nouvelle-Calédonie au cours de l'année 2018.

L'engagement des partenaires sociaux a permis de maintenir la dynamique de la négociation dans la plupart des branches. Les éléments recensés indiquent une activité conventionnelle stable, avec un pic entre novembre 2017 et février 2018.

Comme les années précédentes, le salaire est resté le thème principal des négociations de branche, suivi des questions de classification, de formation professionnelle, de durée et d'aménagement du temps de travail, de refonte de la convention ainsi que les revoyures.

Négociation collective, ce qu'il faut retenir de l'année 2018 :

- Au niveau des branches professionnelles, 20 avenants de branche ont été conclus (22 en 2017) avec, comme les années précédentes, une majorité d'avenants salariaux (18 sur 20).
- Au niveau des entreprises, 335 accords collectifs d'entreprise ont été enregistrés en 2018, ce chiffre est stable par rapport à 2017 (334).
- Il est constaté un écrasement des grilles salariales dans de nombreuses branches. Les écarts entre le salaire minimum garanti (SMG) et les minimas conventionnels ont diminué en raison, notamment, de la hausse du SMG.
- La moyenne d'augmentation des salaires dans les branches professionnelles en 2018 est en augmentation, passant à +0,53 %, contre + 0,22 % en 2017 et + 0,26 % en 2016, mais reste inférieure à celle de 2015 (+ 0,77 %).

* Les secteurs de la mine et des affaires maritimes relèvent d'autres administrations.

** Les accords d'intéressement font l'objet d'un bilan spécifique de la DTE.

Contact :

Christelle Denat, chef du service des relations de travail de la DTE,
tél. : 27 04 68, christelle.denat@gouv.nc

* *
*